

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°1 – 12 avril 2023

## À RETENIR CETTE SEMAINE



### PHENOLOGIE

Débourrement effectif pour les Chardonnay, et en cours pour les autres cépages.

### MILDIU

Suivi biologique en cours au laboratoire.

Maturité des œufs d'hiver pas encore acquise.

Les observations n'ont pas encore démarré au vignoble.



## PHÉNOLOGIE



Bourgeon au stade 05 « débourrement »

Une certaine hétérogénéité est observée entre cépages et entre régions, comme habituellement à cette période de la campagne.

Les températures devraient remonter à partir de la fin de la semaine. Le débourrement devrait alors se généraliser au vignoble.

Chardonnay : stade 05 « débourrement », stade 06 « éclatement du bourgeon » en secteurs précoces.

Pinot noir : stade 03 « bourgeon dans le coton » à 05.

Meunier : stade 02 « gonflement du bourgeon » (en secteurs tardifs) à stade 03.

La date moyenne décennale pour le débourrement est le 14 avril. Il est encore trop tôt pour situer l'année 2023. Les observations des prochains jours sur les différents réseaux permettront de statuer plus précisément.



## MILDIU

### **1. Situation**

Le suivi biologique est en cours. Il consiste en un suivi, en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20°C), du temps mis pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver". La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation au laboratoire.

Actuellement, il faut 2.5 jours en conditions contrôlées pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

### **2. Analyse de risque**

Actuellement, le stade 06 n'est pas généralisé au vignoble, et la maturité des œufs de mildiou n'est pas acquise.

Cependant, avec les pluies de ces dernières semaines et la hausse des températures prévue à partir de ce week-end, il est probable que la maturité soit acquise durant la semaine prochaine.

A suivre. Un point sera fait dans le prochain bulletin.

### **3. Gestion du risque**

Aucune intervention à prévoir au vignoble.

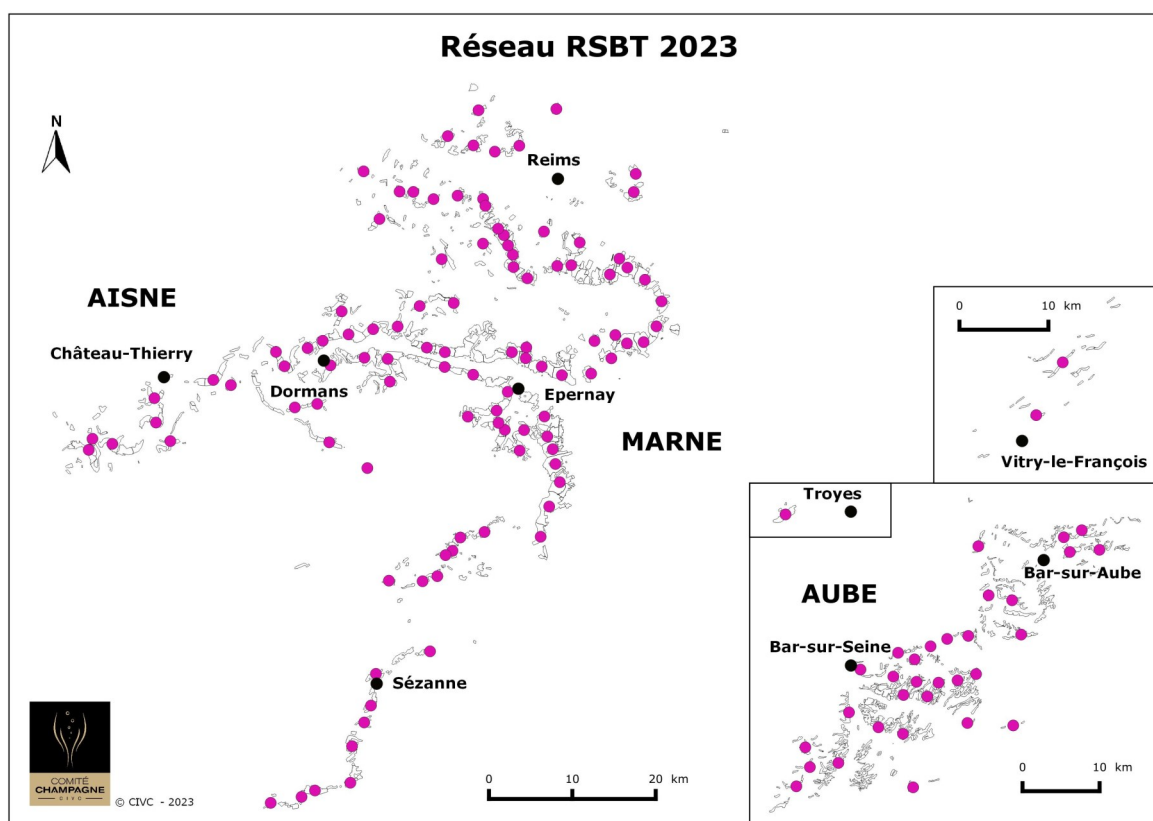


En 2023, le réseau de surveillance biologique du territoire comprend 140 parcelles, réparties sur l'ensemble de l'AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs...) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcellaires et partage de la situation au vignoble et de l'analyse du risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque qui en découle.

Pour les viticulteurs, ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

**Observations :** Ceresia, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'Agriculture de la Marne, Magister, Novagrain, Ets Ritard, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Auboise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Viti-Concept, Vinelyss.

**Rédaction et animation :** Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN - [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)